

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 381-17) sont ouverts au public tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 heures. Toutes les inscriptions doivent être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières Dans la nuit du 3 au 4 juillet, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. à 5 h. 15.

LES NOUVELLES DE LA VILLE ET L'AUTORISATION ?

M. Jules Delmotte, 69 ans, cafetier, 113, rue du Grand-Chêne, qui avait ouvert sans autorisation un débit de boissons, a été condamné à 100 francs d'amende.

BEL ACTE DE PROBITÉ

M. Edmond Deschaek, 67 ans, tourneur, domicilié 114, rue du Pont-Neuf, a trouvé mérité, rue Henri-Carrette, un porte-monnaie renfermant une somme de 1.032 fr. 50, une feuille entière de tickets de pain et de nombreux tickets de tramway qu'il a déposés au commissariat central.

UN OUVRIER FAIT UNE CHUTE

Vers 17 h. M. Georges Casteu, 62 ans, 35 rue du Certigny, a fait une chute et l'usine où il travaillait rue de Soubise, Blessé à la nuque, il a été admis à l'hôpital de la Fraternité après avoir reçu quelques soins de M. le docteur Dubois.

LA CAMBRIOLAGE A L'OUVRAGE

Mardi, vers 21 h. 30 des gardiens de nuit, informés que deux individus se trouvaient dans la maison inhabitée de la rue Pasteur-Neuf, se rendirent sur les lieux. Mais les cambrioleurs avaient disparu emportant des objets mobiliers dont le nombre et la valeur n'ont pu être fixés. Une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

L'HEURE DE LA RETRAITE

Des inspecteurs pour avoir circulé après l'heure de la retraite à été puni en l'ingérant de la viande et du chocolat sans permis de point de vue au profit de Roubaix, de coupe-paille, les nommés J. Delahaye, 32 rue de la République, 39 ans, marchand de place, 96 rue Saint-Amand, et Sam Mohand, 20 ans, marchand forain à Nonchamps. Des procès-verbaux ont été dressés.

UNE COLLISION RUE JEAN-JAURES

Vers 17 h. 45, une collision s'est produite entre un cycliste, M. Charles Louche, 44 ans, manoeuvre à Hestrux, et un camion conduit par M. Raymond Gekens, 32 rue de la République, 39 ans, marchand de place, 96 rue Saint-Amand, et Sam Mohand, 20 ans, marchand forain à Nonchamps. Des procès-verbaux ont été dressés.

LES TRANSPORTS DE HARICOTS

De nombreux procès-verbaux ont été dressés hier à des personnes qui transportent des haricots, notamment à Adolphe Geyssens, 46 ans, marchand de place, 96 rue Saint-Amand, et à Georges Lengrick, 33 ans, charpentier en fer, 60 rue Edouard-Ansele, 47 rue de la République, 39 ans, marchand de place, 96 rue Saint-Amand, et Sam Mohand, 20 ans, marchand forain à Nonchamps. Des procès-verbaux ont été dressés.

DETERIORATION DE POSITIONS MILITAIRES ABANDONNÉES

Il a été constaté que les positions militaires abandonnées dans la région de Roubaix, ont subi certaines dégradations. Le Maire rappelle à la population que par ordre des autorités allemandes, il est formellement interdit de pénétrer dans ces ouvrages et de s'en approprier le contenu. La population aurait à subir des conséquences graves en cas d'importance du préjudice causé.

Viands de cheval

Les consommateurs sont informés que le viande de cheval est distribuée par le centre d'abattage à M. Lehoucq, boucher charvain, rue de l'Abbaye, 35 bis à Roubaix et à Courcruy, 39 rue de la Bassée-Maure.

MAISON DES TRAMWAYS

ATTENTION ! Dimanche 2 séances à 3 h. 30 et 7 h. 30 VISIBLES POUR TOUS

de Roubaix

La répression de la hausse illicite et du commerce clandestin

Par arrêté pris sur la proposition du Comité départemental des prix M. le Préfet du Nord, préfet de la région de Lille, ordonne le fermeture des établissements suivants: A compter du 1er juillet 1942 et pour une durée d'un mois: M. Terryn Martin, boulanger, 34, rue de la République à Roubaix. A compter du 1er juillet 1942 et pour une durée d'un mois: M. Louis Bouteux, boulanger, 28, Grande-Rue à Estaires.

Cour d'Appel de Douai

Après avoir brillé longtemps au firmament pugilistique, les frères Gydé de Roubaix, ont été vaincus par le champion d'Europe, et le puncheur Auguste, qui fut champion des Flandres, ont été défaits.

WASQUEHAL

Consultations prénuptiales. — Samedi, de 14 h. à 18 h., des consultations prénuptiales ont eu lieu à la Maternité Municipale, 2, place Fenelon, sous la direction de Mme Hostaux, sage-femme de l'établissement.

CROIX UN HOMME IVRE FRAPPE SON AMIE DE DEUX COUPS DE COUTEAU

Heureusement, les blessures ne sont pas graves. Dans la nuit de mercredi à jeudi, un drame au couteau s'est produit, rue de Strasbourg. L'ami d'un homme ivre a frappé son amie de deux coups de couteau.

Le blé fila en Belgique

Un centre de fraudeurs roubaisiens a été démantelé. Jean Kariwicz et Robert Maly, au cours du mois de mars 1941, firent passer en Belgique 5.000 kilos de blé.

HALLUIN EN FAVEUR DE NOS PRISONNIERS

Renouvelant son geste de l'année dernière, l'Administration municipale vient d'octroyer une subvention de 20.000 frs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Neuveville-en-Ferrain. Aux Anciens Combattants. — Les Anciens Combattants qui peuvent disposer de leur temps sont priés d'assister aux fêtes de M. Deporter Alexandre, qui auront lieu samedi 4 juillet, en l'église Saint-Quirin, à 9 heures.

WATTRELOS A l'Amicale des Prisonniers

Dimanche dernier s'est tenue l'assemblée générale de la permanence du Sapin-Vert, 39, rue de l'Union, sous la présidence d'honneur de MM. les adjoints Duthoit et Dornier, représentant M. le Maire, entourés de MM. Louvain, délégué responsable de Tourcoing, et Raymond Lejeune, secrétaire responsable général pour Wattrelos; l'abbé Debailleul, Picquet, Lietaer, trésorier et Destombeux, délégué du quartier.

Sociétés et Comités

SPORTS RÉUNIS. — Le Comité du Club des Sports Réunis, siège, 9, rue Boucher de Perthes, à Roubaix, convoque pour le départ du Championnat de Belgique, le dimanche 4 juillet, à 13 h., les lutteurs

de Roubaix

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.

de Roubaix

de Roubaix. — Le Comité de la section locale adresse un pressant appel à tous ses adhérents, anciens et nouveaux, pour assister à la manifestation sportive supérieure à 20 %, à se présenter munis de leurs titres de rentes, afin qu'ils puissent bénéficier du 1/2 du 4 avril 1942, sur les majorations.